

**ARRÊTÉ ACCORDANT UNE RÉCOMPENSE POUR
ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu la demande du Colonel Sébastien GRAS, Directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir, relative aux violences urbaines qui se sont déroulées en juin et juillet 2023 sur le département d'Eure-et-Loir ;

Considérant que la conduite des sapeurs-pompiers engagés sur ces événements est de nature à être récompensée au titre des actes de courage et de dévouement ;

Sur proposition de Monsieur Frédéric BLANC, Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE :

Article 1 : Une médaille pour actes de courage et de dévouement est décernée aux sapeurs-pompiers du corps départemental d'Eure-et-Loir, dont les noms suivent :

Bronze :

- Monsieur Michaël ACHARD, lieutenant-colonel sapeur-pompier professionnel
- Monsieur Cédric BIGNON, adjudant-chef sapeur-pompier professionnel
- Monsieur Stéphane BOULVRAY, adjudant-chef sapeur-pompier volontaire
- Monsieur David CARON, lieutenant sapeur-pompier professionnel
- Monsieur David CŒUR-JOLY, capitaine sapeur-pompier professionnel
- Monsieur Alain DESNOS, lieutenant sapeur-pompier professionnel
- Monsieur Didier FAIPEUR, lieutenant sapeur-pompier professionnel
- Monsieur Sébastien GERAY, adjudant-chef sapeur-pompier professionnel
- Monsieur Cyrille HEBERT, lieutenant sapeur-pompier volontaire
- Monsieur Gérald HEURTEBISE, lieutenant sapeur-pompier professionnel
- Monsieur Christophe JOHN, adjudant-chef sapeur-pompier volontaire
- Monsieur Stéphane JORRY, adjudant-chef sapeur-pompier professionnel
- Monsieur Sandy LANDRIAU, adjudant sapeur-pompier volontaire
- Monsieur Arnaud LECLAINCHE, adjudant-chef sapeur-pompier professionnel
- Monsieur Emmanuel LIAIGRE, lieutenant sapeur-pompier volontaire

- Monsieur Arnaud LOCHON, sergent-chef sapeur-pompier volontaire
- Monsieur Emmanuel LOUP, adjudant-chef sapeur-pompier professionnel
- Monsieur David MONTEIRO, adjudant sapeur-pompier volontaire
- Monsieur Cédric QUERE, lieutenant sapeur-pompier professionnel
- Monsieur Bertrand VINCENDEAU, adjudant-chef sapeur-pompier professionnel
- Monsieur Jean-Côme DAVID, capitaine sapeur-pompier professionnel
- Monsieur Laurent GAUBICHER, lieutenant sapeur-pompier volontaire
- Monsieur Dominique SCHAEFFER, adjudant-chef sapeur-pompier professionnel

Or :

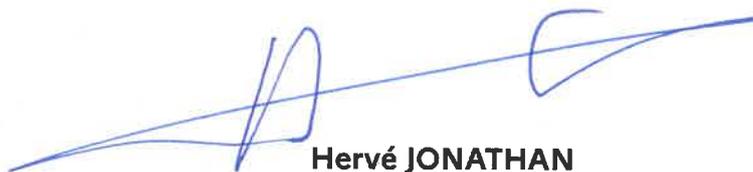
- Monsieur Sébastien GRAS, colonel sapeur-pompier professionnel
- Monsieur Sébastien SALÈS, colonel sapeur-pompier professionnel

Article 2 : Monsieur Frédéric BLANC, Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Chartres, le

23 JAN. 2024

Le Préfet,



Hervé JONATHAN